

CAP Vendeur magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles

Note aux candidats individuels

Épreuve EP1 PRATIQUE DE LA VENTE ET DE LA PRÉPARATION DE COMMANDE

L'épreuve comporte deux phases :

Phase 1 : Prestation de vente - 30 min maximum - (90 points) :

- présentation du candidat,
- prestation de vente reconstituée s'appuyant sur les éléments du dossier, l'un des membres de la commission joue le rôle du client,
- entretien sur la prestation du candidat (10 min maximum).

Phase 2 : Entretien à partir du dossier professionnel - 30 min maximum - (130 points) :

L'entretien sur les activités réalisées de préparation de commandes est évalué sur 60 points (15 min maximum),

L'entretien sur les fiches présentées au titre de l'environnement économique, juridique et social est évalué sur 40 points (15 min maximum).

Le contenu et la mise en forme du dossier sont évalués sur 30 points.

Rédaction et contenu du dossier :

Ce dossier, réalisé à l'aide de l'outil informatique, est composé :

• d'une **partie administrative** constituée de documents permettant de vérifier la conformité à la réglementation de la formation en milieu professionnel par l'intermédiaire *d'attestations précisant la durée des périodes en milieu professionnel, la nature du (des) point(s) de vente, comptoir(s) ou boutique(s) ; le type des activités réalisées (vente, préparation de commandes) et leur durée respective, authentifiées par l'établissement, ou d'une attestation relative à l'activité salariée du candidat, dans un domaine professionnel correspondant aux finalités du CAP vendeur-magasinier en pièces de rechange et équipements automobiles précisant les types d'activités menées et leur durée respective, visée par le(s) tuteur(s)*

• d'une **partie technique** liée au(x) point(s) de vente d'accueil qui atteste des activités menées. Elle comporte :

" *une fiche signalétique de chaque point de vente d'accueil (magasin, libre-service,...)*

" *une fiche-produit, concernant un accessoire automobile, décrivant les caractéristiques techniques et commerciales d'un produit et développant les arguments de vente,*

" *une fiche technique sur un système (ou un sous-système) en lien avec la fiche d'activités de préparation de commandes ;*

" *une fiche d'activités réalisées de préparation de commandes* portant sur quelques pièces (3 maximum) du système (ou du sous-système) faisant l'objet de la fiche technique. Elle précise le contexte professionnel de l'opération de préparation de commandes, décrit les tâches effectuées. Ces fiches (2 pages maximum chacune) peuvent être accompagnées d'annexes pertinentes - plan(s), schéma(s), photo(s),... - (4 pages maximum pour l'ensemble des fiches).

• d'une **partie économique juridique et sociale**, composée de trois fiches (d'une page chacune hors annexes) qui prennent appui sur des éléments à caractère économique, juridique et social, des contextes d'entreprise et de l'actualité .

Pour le passage de l'épreuve EP1 le candidat devra réaliser un dossier comportant **obligatoirement** soit :

- des attestations de stages d'une durée de 16 semaines,
- les justificatifs d'au moins 6 mois d'expérience professionnelle correspondant aux finalités de l'examen.

En l'absence de ce dossier, s'il est incomplet ou non conforme à la réglementation, le candidat ne sera pas autorisé à passer l'épreuve et obtiendra la note de 0/20.

Le double de ce dossier devra être apporté le jour de l'épreuve.

Épreuve EP2 PRATIQUE DE RÉCEPTION, MISE EN STOCK, EXPÉDITION ET DE CONDUITE EN SÉCURITÉ DES CHARIOTS AUTOMOTEURS

Le port des chaussures de sécurité est obligatoire lors du déroulement de cette épreuve.